



Suite au passage en zone alerte renforcée de Clermont Auvergne Métropole à la date du 10/10/2020, et étant donné les consignes fédérales en date du 28/09/2020, la commission sportive départementale du CD63TT a décidé ce qui suit pour le championnat par équipes départemental :

- Si une rencontre oppose 2 équipes en zone alerte renforcée ou maximale, la rencontre est reportée à une date ultérieure, à planifier le plus rapidement possible.
  
- Si une équipe en zone alerte renforcée ou maximale doit recevoir une équipe hors zone alerte renforcée ou maximale, la rencontre est reportée à une date ultérieure, à planifier le plus rapidement possible.
  - Il est également possible d'inverser le lieu de la rencontre, pour la jouer hors zone alerte renforcée ou maximale, si les 2 équipes sont d'accord.
  
- Si une équipe hors zone alerte renforcée ou maximale doit recevoir une équipe en zone alerte renforcée ou maximale, la rencontre peut être jouée.
  - Dans ce cas, si l'une de 2 équipes souhaite ne pas jouer la rencontre à la date prévue, un report peut être demandé au responsable de la division concernée, au plus tard le mercredi soir précédent la rencontre à 19h.

Dans tous les cas, les rencontres jouées doivent l'être dans le strict respect des consignes fédérales, préfectorales et municipales, ainsi que sanitaires.

Cette décision est applicable pour la journée 3 de la phase 1 du championnat par équipes départemental du CD63TT, et journées suivantes si la situation ne s'améliore pas.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des arrêtés préfectoraux ou municipaux, ou des recommandations fédérales ou régionales, la commission sportive départementale pourra revoir sa position.

